

## TARZAN EST TOMBÉ

**L**e jour de ses 50 ans, Jean-Paul a reçu une masse de 200 kg sur le pied. Pas de dégâts osseux, « *Mais j'aurais mieux fait de prendre une cuite avec des copains que d'aller bosser ce jour-là* » car sept mois plus tard Jean-Paul n'a pas encore repris le travail ; la raideur matinale, l'œdème vespéral et de violentes douleurs paroxystiques l'en empêchent. Il ne supporte plus d'être sans arrêt sollicité par son entreprise, comme s'il était soupçonné de paresse, et il demande au médecin du travail, d'expliquer à son entreprise pourquoi il n'est pas en état de travailler comme par le passé.

Titulaire d'un CAP mécanique générale, il a travaillé 20 ans en Afrique. Je le connais depuis 1991, c'est-à-dire depuis son retour en France. Sa spécialité, c'est les chantiers textiles, il part en général pour la semaine, parfois pour 15 jours. Ce sont des semaines de 60 à 70 heures dans des entreprises clientes : « *On part avec un ou deux jeunes et après on fait comme on peut, vous savez les rames (nom des machines textiles), c'est TARZAN. Dans une journée on peut monter et descendre, par le bâti-machine, de 20 à 100 fois, c'est un coup à quatre pattes, un coup sur le toit de la machine. Avec mon pied c'est pas possible. J'ai essayé, à la maison, je ne peux pas tenir sur un escabeau : je monte sans problème, mais je ne peux pas travailler longtemps, une échelle c'est pareil.* »

Jean-Paul a trois enfants, nés en 77, 81 et 89. Depuis au moins huit ans, il est divorcé ; peu de temps, avant son divorce son épouse m'avait contacté pour attirer mon attention sur ses prises d'alcool. Son ex-femme est nourrice agréée. Bizarrement, depuis son accident, Jean-Paul a repris la vie commune avec son ex-femme.

Lorsque je le rencontre, il m'explique que s'il arrive à reprendre le travail, il ne veut plus faire de chantiers éloignés. Il n' imagine pas rester à l'atelier de production, en construc-

tion de machines textiles, mais il veut travailler sur les chantiers locaux et rentrer le soir à la maison. « *Les semaines de 60-70 heures, ce n'est plus pour moi ; vous savez ce que c'est le soir à l'hôtel, avec les collègues, on traîne (et on boit). Je ne peux plus faire en une semaine le travail de 15 jours. Quand je suis allé porter mon arrêt de travail à la boîte, le patron était là, il connaît ma voiture, il n'est pas venu me voir. Son père n'aurait pas fait ça.* »

Dans ces métiers à forte contrainte physique, le corps est l'outil le plus sollicité ; à 51 ans, Jean-Paul doit compter avec un corps prématurément usé et ce pied qui ne peut plus rester agrippé longtemps sans douleur aux barreaux d'échelle et qui peut donc lâcher mais cette longue convalescence, cette reprise d'une vie familiale, avec de jeunes enfants autour de lui, dont la plus jeune de ses filles, ont sans doute très sérieusement malmené une identité construite sur le modèle viril et permis un remaniement lui permettant de penser une vie professionnelle compatible avec une vie privée. Il n'a plus rien à prouver sur le plan professionnel, pour lui, il est temps que le chef d'entreprise pense à former de plus jeunes à ce type de chantiers.

Le médecin du travail doit accompagner ce renoncement à l'armure virile, en négociant dans l'entreprise, sur le thème de l'âge et de l'usure prématurée. Mais, il ne faut pas être dupe et il faut bien se poser la question de la responsabilité de ce travail difficile et dangereux dans l'alcoolisation et le divorce de Jean-Paul, survenant après la naissance de sa dernière fille.

Finalement, cet accident qui survient le jour de ses 50 ans, permettra peut-être à Jean-Paul un aménagement identitaire permettant de concilier une activité moins sollicitante et une vie familiale.

Annie LOUBET-DEVEAUX